

ARRETE RECTIFICATIF N°RH/2024/518

**ARRETE
ETABLISSANT LE
TABLEAU
ANNUEL
D'AVANCEMENT
DE GRADE
AU TITRE DE
L'ANNEE 2024**

Le Maire de La Turballe,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du 17 décembre 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est ainsi glissée dans le précédent arrêté, soit l'arrêté n° RH/2024/496 du 26 décembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2025 sont établis comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOUILLAND Fabienne	Rédacteur	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ROCHE François	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MAZZANINI Magali	Adjoint administratif	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEJEUNE Myriam	Agent de maîtrise	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HESTEAU Sandrine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GUIDOUX Allan	Adjoint technique	01/01/2025
MASSERON Meryl	Adjoint technique	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : animateur principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PERRIN Virginie	animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEFORT Magali	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Loire Atlantique qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

Fait à la Turballe, le 27 décembre 2024

Pour le Maire
L'Adjoint par Délégation
Christian GAUTIER



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr